



L'OACI renforce les recommandations relatives au transport aérien dans le contexte du nouveau variant Omicron

Publication immédiate

Montréal, le 1^{er} décembre 2021 – Dans le prolongement des dernières recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'OACI a publié aujourd'hui un nouveau bulletin mondial préconisant une approche plus mesurée et fondée sur des preuves concernant les restrictions nationales au transport aérien imposées par les pays en raison de l'émergence du variant Omicron du SRAS-CoV-2.

Jusqu'à ce que des évaluations plus détaillées soient disponibles, l'institution des Nations Unies spécialisée dans le domaine de l'aviation invite les pays à continuer de lutter contre la propagation de la COVID-19, et plus particulièrement du variant Omicron, en utilisant [les recommandations et les orientations](#) contenues dans le document *Paré au décollage — Orientations relatives aux voyages aériens dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19* de l'Équipe spéciale du Conseil de l'OACI sur la relance de l'aviation (CART), ainsi que la troisième édition du [Manuel sur la gestion des risques transfrontières liés à la COVID-19](#) de l'OACI.

Le nouveau bulletin a été publié sous l'autorité du Secrétaire général de l'OACI, M. Juan Carlos Salazar, qui a déclaré : « Il est essentiel que nous continuions à lutter contre cette maladie et ses variants sur la base des meilleures preuves scientifiques disponibles. »

« Les pays ont récemment et très clairement renforcé leurs engagements à agir sur cette base dans la [Déclaration](#) ministérielle qu'ils ont adoptée à l'issue de notre [Conférence de haut niveau sur la COVID-19](#), ainsi que d'autres déclarations multilatérales, et les coûts et les conséquences d'une prudence excessive et de restrictions trop sévères dans ce contexte doivent être soigneusement mesurés par toutes les parties prenantes concernées », a-t-il souligné.

L'OACI et d'autres organes des Nations Unies n'ont cessé de rappeler qu'aucun pays ne peut vaincre la COVID-19 tout seul, et que les coûts d'une restriction importante de la mobilité aérienne mondiale touchent tous les pays, et sont particulièrement élevés pour les États sans littoral et les petits États insulaires en développement. Cette situation compromet les moyens de subsistance de millions de personnes dans le monde, ainsi que les capacités de base de nombreux pays à réaliser les objectifs actuels du Programme à l'horizon 2030 et du Programme commun des Nations Unies pour la durabilité, la prospérité, l'égalité et le bien-être dans le monde.

Les pays sont invités à suivre et à mettre en œuvre les orientations de l'OACI en coordination avec les bureaux régionaux de l'OACI et avec leur soutien, et en fonction de leurs circonstances et besoins nationaux particuliers.

Le bulletin de l'OACI a également réitéré la nécessité d'une « approche coordonnée au niveau mondial » et l'importance pour les pays d'appliquer les « principes de solidarité et d'égalité afin d'atténuer la transmission de la maladie et de faciliter la reprise des voyages internationaux et de l'économie mondiale ».



Ressources pour les rédacteurs

Texte complet du bulletin 2021/43 de l'OACI

1. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a classé un nouveau variant du SRAS-CoV-2 comme variant préoccupant le 26 novembre 2021. Ce variant, nommé Omicron, a été signalé dans plusieurs régions du monde. Il a entraîné l'imposition par les États d'une série de mesures relatives aux voyages dans un court délai. Ces mesures comprennent des tests supplémentaires, la quarantaine obligatoire, l'annulation ou la suspension de vols et le refus d'entrée de certains voyageurs, en particulier ceux provenant de pays où le nouveau variant a été détecté.
2. Selon l'OMS, le variant Omicron est préoccupant en raison de son grand nombre de mutations, qui peuvent être associées à une transmissibilité accrue et à une éventuelle évasion immunitaire (lorsque le virus est susceptible d'échapper à la réponse immunitaire de l'organisme en dépit d'une vaccination ou d'une infection antérieure). Cependant, les informations scientifiques actuelles sont limitées en ce qui concerne sa transmissibilité, la gravité potentielle de la maladie, le risque de réinfection et l'efficacité des vaccins et des traitements actuels.
3. Jusqu'à ce que des informations scientifiques plus détaillées concernant précisément le variant Omicron soient disponibles, les États membres sont encouragés à continuer d'atténuer la propagation de la COVID-19 en appliquant les recommandations existantes figurant dans les orientations de l'OACI (<https://www.icao.int/covid/Pages/default.aspx>), contenues dans les rapports de l'Équipe spéciale du Conseil sur la relance de l'aviation, la quatrième édition du document Paré au décollage — Orientations relatives aux voyages aériens dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et la troisième édition du Manuel sur la gestion des risques transfrontières liés à la COVID-19 (Doc 10152) de l'OACI, notamment :
 - Utiliser l'approche fondée sur les risques à plusieurs niveaux pour atténuer la transmission de la maladie ;
 - Continuer d'appliquer les mesures générales d'atténuation des risques pour la santé publique, notamment les pratiques d'hygiène et d'assainissement, le port de masques, la distanciation physique lorsque cela est faisable, une ventilation adéquate, l'utilisation de déclarations sanitaires, la veille sanitaire et les pratiques relatives aux examens de dépistage ;
 - Mettre en œuvre des pratiques de dépistage et de quarantaine fondées sur des preuves ;
 - Enregistrer et partager les preuves de tests, de rétablissement et de vaccination dans un format interopérable à l'échelle internationale ou mondiale ;
 - Envisager d'accorder des exemptions de test ou de quarantaine fondées sur la vaccination ou la guérison à la suite de l'infection ;
 - Utiliser et partager le séquençage génomique ;

- Améliorer la recherche des contacts ;
 - Envisager la mise en place de couloirs sanitaires plutôt que la fermeture générale des frontières ;
 - Encourager la vaccination anti-COVID-19 et soutenir l'accès des États aux vaccins – car une vaccination insuffisante pourrait entraîner de nouvelles mutations et une éventuelle évasion immunitaire, ce qui prolongerait la pandémie et pourrait avoir des conséquences sanitaires, sociales ou économiques plus graves.
4. Les États sont instamment priés de suivre et de mettre en œuvre ces orientations en coordination avec les bureaux régionaux de l'OACI, en fonction de leurs circonstances et besoins particuliers, en notant l'importance d'une approche coordonnée au niveau mondial et des principes de solidarité et d'égalité afin d'atténuer la transmission de la maladie et de faciliter la reprise des voyages internationaux et de l'économie mondiale.

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée par des gouvernements en 1944 pour appuyer leurs activités diplomatiques dans le domaine du transport aérien international. Depuis lors, les pays ont adopté, dans le cadre de l'Organisation, plus de 12 000 normes et pratiques qui les aident à harmoniser leur réglementation nationale sur la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi que la protection de l'environnement en aviation, et à établir ainsi un réseau véritablement mondial. Les tribunes de l'OACI offrent aussi la possibilité à des groupes du secteur, des organisations non gouvernementales de la société civile et d'autres acteurs du transport aérien officiellement reconnus de faire valoir leurs avis et leurs idées auprès des décideurs publics.

Informations générales :

communications@icao.int

Twitter : [@ICAO](https://twitter.com/ICAO)

Personne à contacter pour les médias :

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](https://twitter.com/wraillantclark)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)